

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/05/26-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 26 mai 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu le Décret 2008-228 du 05 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,
Vu les Statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu l'arrêt de la Cours es comptes n°S2019-2642,
Vu la demande de Monsieur Jacques DRESSAYRE,

DECIDE :

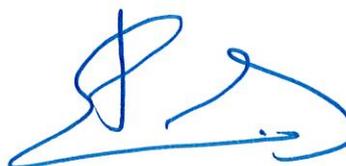
OBJET : demande de remise gracieuse de Monsieur Jacques DRESSAYRE

Le Conseil d'administration approuve la demande de remise gracieuse de la somme de 786, 53 € au bénéfice de Monsieur Jacques DRESSAYRE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 27 mai 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

